

Outil de dépistage de la COVID-19 pour les élèves et les enfants dans les écoles et les services de garde

Version 1 : 26 août 2021

Les élèves et les enfants doivent faire un dépistage de la COVID-19 tous les jours avant d'aller à l'école ou dans un service de garde d'enfants. Les parents ou tuteurs peuvent répondre aux questions du formulaire au nom de leur enfant.

Date (jj-mm-aaaa) _____

Questionnaire de dépistage

1. Est-ce que l'élève/l'enfant présente actuellement l'un des symptômes ci-dessous?

Les symptômes énumérés ici sont les symptômes les plus fréquemment associés à la COVID-19. Nos directives pour les enfants et les adultes continuent d'évoluer au fur et à mesure que nous en apprenons davantage sur la COVID-19, son mode de propagation et les différentes façons dont elle affecte les gens.

Cochez tous les symptômes qui sont nouvellement apparus ou qui s'aggravent et qui ne sont pas liés à d'autres causes ou problèmes de santé connus que l'enfant avait déjà.

Fièvre ou frissons OUI NON

Température de 37,8 degrés Celsius (100 degrés Fahrenheit) ou plus, accompagnée ou non de frissons

Toux ou croup (toux ressemblant à un aboiement) OUI NON

Toux continue, plus importante que d'habitude, faisant un bruit de sifflement en respirant (sans lien avec l'asthme, une affection respiratoire réactionnelle après une infection ou d'autres causes connues ou problèmes de santé que l'enfant avait déjà)

Essoufflement OUI NON

Manque de souffle, incapacité à respirer profondément (sans lien avec l'asthme ou d'autres causes ou problèmes de santé connus que l'enfant avait déjà)

Diminution ou perte du goût ou de l'odorat OUI NON

Sans lien avec des allergies saisonnières, des troubles neurologiques ou d'autres causes ou problèmes de santé connus que l'enfant avait déjà

Nausées, vomissements ou diarrhée OUI NON

Non liés au syndrome du côlon irritable, à l'anxiété, aux crampes menstruelles ou à d'autres causes ou problèmes de santé connus que l'enfant avait déjà

2. L'élève/l'enfant a-t-il reçu sa dernière dose de vaccin contre la COVID-19 (ou la deuxième d'une série de deux doses) il y a plus de 14 jours, ou reçu un résultat positif à un test de dépistage de la COVID-19 au cours des 90 derniers jours, et reçu l'autorisation de sortir de l'isolement depuis?

Si OUI, sautez les questions 3, 4 et 5.

- 3. Une personne avec laquelle l'élève/l'enfant vit présente-t-elle actuellement de nouveaux symptômes de la COVID-19 ou attend-elle des résultats de tests après avoir présenté des symptômes?** OUI NON
- Si la personne présentant les symptômes a reçu un vaccin contre la COVID-19 au cours des 48 dernières heures et qu'elle ressent une légère fatigue ou des douleurs musculaires ou articulaires légères qui n'ont commencé qu'après la vaccination, cochez « Non ».
- 4. Au cours des 10 derniers jours, a-t-il été établi que l'élève/l'enfant a été en « contact étroit » avec une personne atteinte de la COVID-19?** OUI NON
- Si la santé publique vous a informé que l'élève/l'enfant n'a pas besoin de s'isoler, cochez « Non ».
- 5. Au cours des 10 derniers jours, est-ce que l'élève/l'enfant a reçu une notification d'exposition par l'application Alerte COVID sur son cellulaire?** OUI NON
- Si l'élève/l'enfant a déjà subi un test de dépistage et reçu un résultat négatif, cochez « Non ».
- 6. Au cours des 14 derniers jours, est-ce que l'élève/l'enfant a voyagé à l'étranger ET :** OUI NON
- **lui a-t-on demandé d'être mis en quarantaine conformément aux exigences fédérales en matière de quarantaine**
ET/OU
 - **a moins de 12 ans et n'a pas reçu la pleine vaccination?**
- Si le voyage était uniquement dû à un arrangement de garde transfrontalière, cochez « Non ».
- 7. Est-ce qu'un médecin, un fournisseur de soins de santé ou un service de santé publique vous a dit que l'élève/l'enfant devrait s'isoler (rester à la maison)?** OUI NON
- L'isolement peut être demandé par suite d'une éclosion ou de la recherche de contacts.
- 8. Au cours des 10 derniers jours, est-ce que l'élève/l'enfant a reçu un résultat positif à un test antigénique rapide ou à un test effectué à domicile à l'aide d'une trousse d'autodépistage?** OUI NON
- Si l'élève/l'enfant a depuis reçu un résultat négatif à un test PCR en laboratoire, cochez « Non ».

Résultats du questionnaire de dépistage

- !** Si vous avez répondu « OUI » pour l'un des symptômes mentionnés à la question 1, l'élève/l'enfant ne doit pas aller à l'école ou au service de garde d'enfants.
- L'élève/l'enfant doit s'isoler (rester à la maison) et ne pas sortir, sauf pour subir un test de dépistage ou en cas d'urgence médicale.
 - Parlez à un médecin ou à un fournisseur de soins de santé pour obtenir son avis ou une évaluation, notamment pour savoir si l'élève/l'enfant doit subir un test de dépistage de la COVID-19.
 - Les frères et sœurs et les autres membres du ménage doivent rester à la maison jusqu'à ce que l'élève/l'enfant ou la personne présentant des symptômes reçoive un résultat de test négatif ou que le bureau de santé publique local l'autorise à sortir, ou si une autre maladie lui est diagnostiquée. Les membres du ménage qui sont entièrement vaccinés ou qui avaient reçu un résultat positif au test de dépistage de la COVID-19 au cours des 90 derniers jours et qui ont depuis été autorisés à sortir ne sont pas tenus de rester à la maison.
 - Communiquez avec l'école ou le service de garde d'enfants pour l'informer de la situation.

! **Si vous avez répondu « OUI » à la question 3, l'élève/l'enfant ne doit pas aller à l'école ou au service de garde d'enfants.**

- L'élève/l'enfant doit s'isoler (rester à la maison) et ne pas sortir, sauf pour subir un test de dépistage ou en cas d'urgence médicale.
- L'élève/l'enfant pourra retourner à l'école ou au service de garde d'enfants après que la personne présentant des symptômes aura reçu un résultat de test négatif et que le bureau de santé publique local l'autorisera à sortir, ou si une autre maladie lui est diagnostiquée.
- Communiquez avec l'école ou le service de garde d'enfants pour l'informer de la situation.

! **Si vous avez répondu « OUI » à la question 4, l'élève/l'enfant ne doit pas aller à l'école ou au service de garde d'enfants.**

- L'élève/l'enfant doit s'isoler (rester à la maison) et ne pas sortir pendant 10 jours, sauf pour subir un test de dépistage ou en cas d'urgence médicale.
- Parlez à un médecin ou à un fournisseur de soins de santé pour obtenir son avis ou une évaluation, notamment pour savoir si l'élève/l'enfant doit subir un test de dépistage de la COVID-19. L'élève/l'enfant ne pourra retourner à l'école ou au service de garde d'enfants qu'après 10 jours, même s'il reçoit un résultat négatif au test de dépistage et pourvu qu'il ne présente aucun symptôme.
 - Les frères et sœurs et les autres personnes du ménage peuvent aller à l'école, au service de garde d'enfants ou au travail, mais ne doivent pas quitter la maison pour d'autres raisons non essentielles. Les membres du ménage qui sont entièrement vaccinés ou qui avaient reçu un résultat positif au test de dépistage de la COVID-19 au cours des 90 derniers jours et qui ont depuis été autorisés à sortir ne sont pas tenus de rester à la maison.
- Si l'élève/l'enfant présente des symptômes ou reçoit un résultat positif au test de dépistage, communiquez avec le bureau de santé publique local ou votre médecin ou fournisseur de soins de santé pour obtenir un avis.
- Communiquez avec l'école ou le service de garde d'enfants pour l'informer de la situation.

! **Si vous avez répondu « OUI » à la question 5, l'élève/l'enfant ne doit pas aller à l'école ou au service de garde d'enfants.**

- L'élève/l'enfant doit s'isoler (rester à la maison) et ne pas sortir, sauf pour subir un test de dépistage ou en cas d'urgence médicale.
- L'élève/l'enfant doit subir un test de dépistage de la COVID-19 dans un centre d'évaluation.
 - Si le résultat du test est négatif, c'est-à-dire que l'élève/l'enfant n'a pas le virus, il peut retourner à l'école ou au service de garde d'enfants.
 - Si le résultat est positif, c'est-à-dire que l'élève/l'enfant a le virus, il doit rester en isolement et ne pourra retourner à l'école ou au service de garde d'enfants que lorsque le bureau de santé publique local l'y autorisera.
- Si l'élève/l'enfant présente des symptômes, communiquez avec le bureau de santé publique local ou votre médecin ou fournisseur de soins de santé pour obtenir un avis.
 - Les frères et sœurs et les autres personnes du ménage peuvent aller à l'école, au service de garde d'enfants ou au travail, mais ne doivent pas quitter la maison pour d'autres raisons non essentielles jusqu'à ce que la personne qui a reçu la notification d'exposition reçoive un résultat de test négatif ou que le bureau de santé publique local l'autorise à sortir de la maison. Les membres du ménage qui sont entièrement vaccinés ou qui avaient reçu un résultat positif au test de dépistage de la COVID-19 au cours des 90 derniers jours et qui ont depuis été autorisés à sortir ne sont pas tenus de rester à la maison.
- Communiquez avec l'école ou le service de garde d'enfants pour l'informer de la situation.



Si vous avez répondu « OUI » à la question 6, l'élève/l'enfant ne doit pas aller à l'école ou au service de garde d'enfants.

- L'élève/l'enfant doit suivre les directives fédérales visant les personnes ayant voyagé à l'étranger, notamment ne pas aller à l'école ou au service de garde pendant 14 jours après son arrivée et subir un test de dépistage conformément aux exigences fédérales.
- Si l'élève/l'enfant a été mis en quarantaine, il doit rester à la maison et ne pas sortir pendant 14 jours, sauf pour subir un test de dépistage ou en cas d'urgence médicale. Pour en savoir plus sur les exigences fédérales visant les voyageurs, veuillez consulter le [site Web du gouvernement du Canada](#).
- Si l'élève/l'enfant présente des symptômes ou reçoit un résultat positif au test de dépistage, communiquez avec le bureau de santé publique local ou votre médecin ou fournisseur de soins de santé pour obtenir un avis.
- Communiquez avec l'école ou le service de garde d'enfants pour l'informer de la situation.



Si vous avez répondu « OUI » à la question 7, l'élève/l'enfant ne doit pas aller à l'école ou au service de garde d'enfants.

- L'élève/l'enfant doit s'isoler (rester à la maison) et ne pas sortir, sauf pour subir un test de dépistage ou en cas d'urgence médicale.
- Suivez les avis de la santé publique. L'élève/l'enfant pourra retourner à l'école ou au service de garde d'enfants lorsque le bureau de santé publique local l'y autorisera.
- Si l'élève/l'enfant présente des symptômes, communiquez avec le bureau de santé publique local ou votre médecin ou fournisseur de soins de santé pour obtenir un avis.
 - Les frères et sœurs et les autres membres du ménage doivent rester à la maison jusqu'à ce que l'élève/l'enfant reçoive un résultat de test négatif ou que le bureau de santé publique local l'autorise à sortir. Les membres du ménage qui sont entièrement vaccinés ou qui avaient reçu un résultat positif au test de dépistage de la COVID-19 au cours des 90 derniers jours et qui ont depuis été autorisés à sortir ne sont pas tenus de rester à la maison.
- Communiquez avec l'école ou le service de garde d'enfants pour l'informer de la situation.



Si vous avez répondu « OUI » à la question 8, l'élève/l'enfant ne doit pas aller à l'école ou au service de garde d'enfants.

- L'élève/l'enfant doit s'isoler (rester à la maison) et ne pas sortir, sauf pour subir un test de dépistage ou en cas d'urgence médicale.
- L'élève/l'enfant doit subir un test de dépistage de la COVID-19 dans un centre d'évaluation.
 - Si le résultat du test est négatif, c'est-à-dire que l'élève/l'enfant n'a pas le virus, il peut retourner à l'école ou au service de garde d'enfants.
 - Si le résultat est positif, c'est-à-dire que l'élève/l'enfant a le virus, il doit rester en isolement et ne pourra retourner à l'école ou au service de garde d'enfants que lorsque le bureau de santé publique local l'y autorisera.
- Si l'élève/l'enfant présente des symptômes, communiquez avec le bureau de santé publique local ou votre médecin ou fournisseur de soins de santé pour obtenir un avis.
- Les frères et sœurs et les autres personnes du ménage doivent s'isoler jusqu'à ce que la personne qui a reçu un résultat positif à un test antigénique rapide ou un test effectué à domicile à l'aide d'une trousse d'autodépistage reçoive un résultat négatif à un test PCR ou jusqu'à ce que le bureau de santé publique local l'autorise à sortir de la maison. Les membres du ménage qui sont entièrement vaccinés ou qui avaient reçu un test positif au test de dépistage de la COVID-19 au cours des 90 derniers jours et qui ont depuis été autorisés à sortir ne sont pas tenus de s'isoler.
- Communiquez avec l'école ou le service de garde d'enfants pour l'informer de la situation.



Si vous avez répondu « NON » à toutes les questions, votre enfant peut aller à l'école ou au service de garde d'enfants. Suivez la procédure établie par l'école ou le service de garde d'enfants pour informer le personnel de la situation.

Conformément aux protocoles habituels, toutes les personnes présentant des symptômes de maladie doivent rester chez elles et consulter leur fournisseur de soins de santé habituel au besoin. Les personnes qui présentent des symptômes graves nécessitant des soins d'urgence doivent se rendre au service d'urgence le plus proche. Si une personne présente des symptômes ne figurant pas dans la liste ci-dessus, le bureau de santé publique peut recommander d'autres mesures, y compris des tests fondés sur une évaluation des symptômes de la personne et de ses antécédents d'exposition.

Santé publique Ontario – Recherche de contacts

Fournir les renseignements demandés ci-dessous est facultatif. Ces renseignements ne seront utilisés que par les responsables de la santé publique pour la recherche des contacts. Tous les renseignements seront supprimés dans les 28 jours.

Date : _____

Nom : _____

Numéro de téléphone ou courriel : _____



COVID-19

PASSEPORT SANTÉ VIAMONDE

Les familles des écoles Viamonde contribuent à la lutte contre la propagation du virus lié à la COVID-19 en procédant à une évaluation quotidienne des symptômes de cette maladie chez leurs enfants. Lisez attentivement la liste des questions du formulaire chaque jour avant d'envoyer votre enfant à l'école. Puis, si votre enfant ne présente aucun symptôme et n'a pas été exposé au virus, il vous est demandé de signer* ci-dessous en indiquant la date. Votre enfant devra présenter ce document signé chaque jour lors de la prise d'assiduité à l'école. Merci de votre engagement pour préserver la santé et la sécurité de notre communauté scolaire.

PRÉNOM ET NOM DE L'ÉLÈVE : _____

Date: _____ Signature: _____

*Les Parents, tuteurs et tutrices doivent signer pour les élèves de la maternelle à la 8e année.
Les élèves à partir de la 9e année et les élèves adultes peuvent signer en leur nom propre.